



**Impératif
français**

C.P. 449, succ. Aylmer
Gatineau (Québec) J9H 5E7



Ensemble

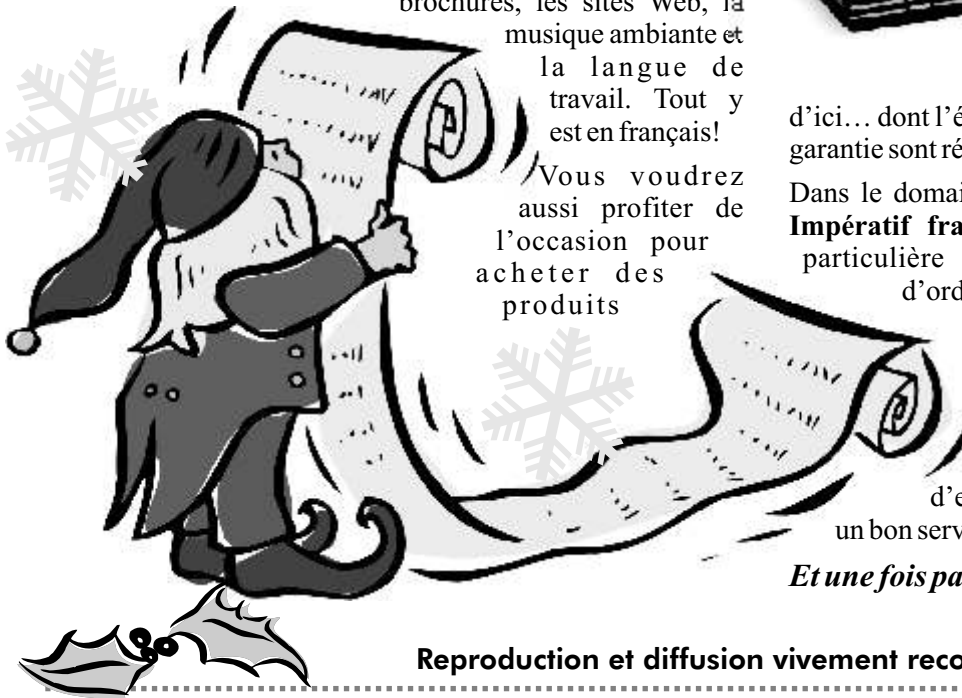
LES EMPLETTES DE NOËL, CE N'EST PAS LE CHOIX QUI MANQUE!

Cette année, tous mes cadeaux sont en français!

Impératif français profite du début de la période des emplettes de Noël pour lancer une vaste campagne de francisation en rappelant qu'il ne peut exister une seule bonne raison d'encourager des fabricants ou des commerçants qui ne respectent pas leurs clients... Pour ce qui est des magasins de détail, ce n'est pas le choix qui manque!

Impératif français rappelle que le père Noël parle très bien français et invite la population, en cette période des emplettes de Noël, à encourager les établissements commerciaux qui offrent un excellent service à la clientèle en français... Dans ces établissements, l'excellence signifie que tout ce qui est important pour le client se passe en français : l'accueil, l'affichage, la raison sociale, les dépliants, les catalogues, les brochures, les sites Web, la musique ambiante et la langue de travail. Tout y est en français!

Vous voudrez aussi profiter de l'occasion pour acheter des produits



d'ici... dont l'étiquetage, les modes d'emploi, les certificats de garantie sont rédigés en français et sans faute.

Dans le domaine de l'informatique et des communications, **Impératif français** recommande de porter une attention particulière à la langue des logiciels, des claviers d'ordinateur, des répondeurs téléphoniques, des jeux vidéo électroniques, des systèmes d'exploitation et autres produits semblables.

Les emplettes de Noël, une occasion d'offrir la langue française en cadeau! Et d'encourager les établissements d'ici qui offrent un bon service (en français) à leur clientèle.

Et une fois parti, aussi bien le faire en tout temps!

Reproduction et diffusion vivement recommandées

Hiver 2006

1

PRIX D'EXCELLENCE LYSE-DANIELS, PRIX CITRON ET PRIX COCO

APPEL DE CANDIDATURE

En hommage à sa fondatrice, M^{me} Lyse Daniels, **Impératif français** décerne chaque année le *prix Lyse-Daniels* à des personnes, des entreprises ou des organismes qui se distinguent par leur contribution à la promotion de la langue française et des cultures d'expression française.

De plus, chaque année, **Impératif français** attribue le *prix Citron* et le *prix Coco* à des organismes ou des entreprises qui ont besoin d'être sensibilisés à la quantité ou à la qualité des services offerts en français.

Les membres du jury choisiront les lauréats et lauréates parmi les candidatures reçues d'ici le 11 février 2006. Afin que ces prix conservent et accroissent la renommée qu'ils ont déjà, il est essentiel que le jury reçoive de bonnes candidatures. Veuillez donc nous faire part des noms, accompagnés des motifs de votre choix, par télécopieur au (819) 684-5902 ou par courriel à imperatif@imperatif-francais.org.

Impératif français décernera ses prix le dimanche 19 mars 2006 dans le cadre du déjeuner-causerie soulignant la *Francofête* où des invités et des artistes de prestige seront présents pour la circonstance.

Renseignements : **Impératif français**, (819) 684-8460 ou Laurette Bergeron, Coordonnatrice du jury
Téléphone : (819) 684-6347, laurettebergeron@videotron.ca

CÉGEP DE L'OUTAOUAIS

Les anglomanes à l'œuvre

Extraits d'un article de M. Mathieu Bélanger, journaliste du Droit

La langue anglaise prend de plus en plus de place dans la formation que reçoivent les étudiants du programme de Techniques administratives du Cégep de l'Outaouais.

Cette façon de faire a vu le jour en début d'année scolaire et touche l'ensemble des 22 cours des deux programmes offerts par le cégep.

« Au lieu de laisser toute la responsabilité d'enseigner l'anglais à nos étudiants, les professeurs du programme ont décidé d'en assumer une partie, explique (le coordonnateur du programme) M. Jean-Pierre Plouffe. Plus l'étudiant chemine dans le programme, plus **les exigences en anglais augmentent.** »

Les professeurs du cégep glissent quelques questions en anglais dans les examens. Des lectures, des travaux et des présentations orales en **anglais** sont aussi exigés par les enseignants pendant la session.

« **Bouleversant** »

Selon le président d'Impératif français, Jean-Paul Perreault, le Cégep de l'Outaouais s'éloigne de sa mission et de son rôle de faire du français la langue d'usage au travail, partout au Québec.

« On a un autre exemple d'une institution publique qui s'écrase devant le Canada anglais en adoptant des mesures qui anglicisent nos étudiants », a ajouté M. Perreault, qualifiant de « bouleversants » les changements apportés par le cégep à ses programmes d'administration.



Il semble que depuis quelque temps maintenant, Bureau en gros est en guerre contre l'Office québécois de la langue française et le fait français québécois.

En effet, j'ai reçu aujourd'hui, pour la quatrième fois (à ma connaissance), leur dépliant en version unilingue anglaise.

J'ai fait part de mon exaspération au commerçant, il y a maintenant un mois, mais je crains que mon intervention soit tombée dans l'oreille d'un sourd (ou l'œil d'un aveugle), car la réponse se fait toujours attendre.

Il me semble évident qu'avec leurs 41 condamnations par l'OQLF au cours des quatre dernières années totalisant 91 800 \$ d'amendes, Bureau en gros est tout à fait au courant de la législation québécoise en matière d'usage du français. L'entreprise persiste et signe. Ses intentions me semblent on ne peut plus claires : bafouer, payer, bafouer, payer, bafouer, payer... jusqu'à ce l'un des deux intervenants abandonne. Il semble que les amendes plafonnées à 5000 \$ ne peuvent avoir l'effet dissuasif escompté avec cette entreprise et il m'apparaît urgent de hausser les pénalités pour les récidivistes de leur trempe.

Pour ma part, je ne remettrai jamais les pieds dans l'une de ses succursales et c'est sans réticence que mes connaissances se joignent au boycottage. Mais la vile arrogance de Bureau en gros venant jusqu'à nos portes par le biais du complaisant publisac, je ne peux m'en remettre qu'à vous pour que cet intolérable comportement prenne fin.

Sébastien St-Pierre-Dufour
Gatineau, Québec

BRAVO!

Je suis en train de découvrir votre site passionnant. Ce que vous faites est superbe. Si la langue française revient sur le devant de la scène dans le monde, ce sera en grande partie grâce à nos frères québécois.

Bravo encore pour votre merveilleux travail!

C. Greiling



CONCOURS DE POÉSIE, édition 2006

MON PAYS, LA LANGUE FRANÇAISE...

Impératif français lance son concours de poésie à l'intention des étudiants à plein temps des écoles secondaires, des collèges et de l'université de l'Outaouais dont les règles sont les suivantes :

Thème : « **Mon pays, la langue française...** »

Date limite de réception des poèmes : Le 27 janvier 2006

Adresse :

Concours de poésie Impératif français

C. P. 449, succ. Aylmer

Gatineau (Québec) J9H 5E7

Le texte, sans faute, doit contenir entre dix et vingt vers. Il faut écrire lisiblement son nom, son adresse, son numéro de téléphone, le nom de son école, de son collègue ou de l'université ainsi que son niveau et son année d'études.

Les 22 lauréats (deux par année à chaque niveau d'études) recevront le **Prix de la relève Gaston-Lallement** et une bourse de 100 \$ offerte par les **clubs Richelieu** de la région Nicolas-Gatineau. La remise du prix et de la bourse se fera publiquement lors de la Francofête qui aura lieu en mars 2006.

Impératif français pourra, s'il le désire, publier les poèmes reçus en indiquant les noms des auteurs.



Impératif français

Recherche et communications

Téléphone : (819) 684-8460

secretariat@imperatif-francais.org

www.imperatif-francais.org



* La présence à la cérémonie de la remise du prix et des bourses est de rigueur.



UN CHÈQUE AUX WEST QUEBECERS

« Accroître la vitalité anglophone »!

Alors que l'anglicisation progresse en Outaouais, que les transferts linguistiques y avantaient toujours la langue anglaise,

que les taux d'assimilation dans certaines régions de l'Outaouais se comparent à ceux observés hors Québec,

que le principal employeur, le gouvernement du Canada, par sa fonction publique fédérale, y crée les conditions nécessaires pour faire de l'anglais la langue de travail avec tous ses effets défrancisants auprès de la population de l'Outaouais,

qu'il n'est plus rare de se faire accueillir et servir en anglais dans les établissements commerciaux et professionnels de l'Outaouais,

que certains constructeurs et promoteurs immobiliers, appuyés par leurs associations respectives, organisent des campagnes de séduction en anglais pour attirer les Ontariens à venir vivre en anglais au Québec sans se soucier de la fragile écologie culturelle et linguistique de Gatineau et de l'Outaouais, qu'il est de plus en plus fréquent de rencontrer des citoyens de l'Outaouais qui, bien que résidant au Québec, choisissent de trafiquer leur identité pour se déclarer Ontariens afin d'y payer leurs impôts (il suffit d'observer le nombre d'automobiles immatriculées en Ontario qui sont garées tous les soirs dans les entrées de cour de la région outaouaise pour constater l'ampleur de la fraude fiscale et de ses effets sur l'appartenance québécoise de la région),

Patrimoine Canada verse une subvention à l'Association régionale des West Quebecers afin « d'accroître la vitalité et la qualité de vie des anglophones » en Outaouais, comme en témoigne le journal *Le Droit* du 15 septembre 2005:

Un chèque aux West Quebecers

Le député de Hull-Aylmer Marcel Proulx a remis, au nom de la ministre du Patrimoine, un chèque de 123 900 \$ à la Regional Association of West Quebecers

ERRATUM

Dans notre bulletin *Ensemble* de l'automne 2005, une erreur s'est malencontreusement glissée. À l'article titré « Municipalité de Pontiac : le chef pompier doit apprendre le français », nous avons utilisé le logo de la MRC de Pontiac alors que c'est celui de la municipalité de Pontiac que nous aurions dû publier.

LE CONSEIL DES MINISTRES APPUIE L'ANGLICISATION



Celui qui appuyait les villages et les commerçants du Pontiac et de la Basse-Gatineau en Outaouais dans leur résistance à la Charte de langue française et sa violation, et celui qui osait recommander aux États généraux sur la langue française de les récompenser en proposant au gouvernement du Québec de verser « des incitatifs fiscaux aux entreprises non francophones qui appliquent des programmes de francisation », M. John Trent, ex-président d'Alliance Outaouais, devenu les West Quebecers, et membre fondateur d'Alliance Québec, vient d'être récompensé par le Conseil des ministres pour le combat qu'il mène depuis des années pour une anglicisation plus poussée du Québec. Le Conseil des ministres vient de le nommer à l'Office québécois de la langue française!

Impératif français et le Comité d'action francophone du Pontiac s'insurgent contre l'irresponsabilité de la ministre responsable de la Charte de la langue française, M^{me} Line Beauchamp, et le Conseil des ministres pour cette nomination irrespectueuse du combat que mène la francophonie outaouaise contre l'assimilation, la partition, la ségrégation, l'anglicisation, la discrimination et l'exclusion dont sont victimes les francophones. « Nos organismes respectifs perçoivent ce geste du gouvernement comme une insulte au Québec et à l'Outaouais français et un pied de nez à tous ceux qui luttent depuis des années contre l'érosion culturelle et l'assimilation linguistique », de déclarer le président d'Impératif français, Jean-Paul Perreault et le président du Comité d'action francophone du Pontiac, Gil Dupuis.

« En agissant ainsi, le gouvernement du Québec encourage les anglophones à mépriser et à banaliser la Charte et les organismes de défense de la langue française puisque leurs efforts de défrancisation et d'anglicisation sont récompensés par le Conseil des ministres. Tout simplement révoltant et aberrant! », ont-ils conclu.

LOBLAWS : TROUVER LES ERREURS



Première erreur : la publicité en anglais au Québec. Pourtant, la publicité de Loblaws en Ontario est uniquement en anglais.

Deuxième erreur : ne devrait-on pas dire « afin d'économiser »? Enfin!

Troisième erreur : certains Loblaws du Québec, notamment ceux de l'Outaouais, nous abrutissent avec leurs haut-parleurs qui s'époumonent à tout radoter en langue ontarienne au Québec.



DU FRANÇAIS, IL EN FAUT PLUS !

La langue française et la francophonie ont besoin de vous.

Des objectifs à la hauteur de nos moyens ! Afin de permettre à **Impératif français** d'atteindre ses objectifs, vous êtes invités à contribuer de diverses façons au financement de l'organisme.

Il est maintenant possible de devenir membre ou de faire un don en ligne à partir de notre site Web à l'adresse www.imperatif-francais.org. Merci!

1. **Adhésion à Impératif français** : il suffit de remplir la fiche d'adhésion.
2. **Don en argent** : somme déterminée versée directement à l'organisme.
3. **Don en nature** : biens mobiliers ou immobiliers remis à l'organisme.

4. **Assurance-vie** : à votre décès, le capital assuré sera versé à **Impératif français** si vous nommez l'organisme comme bénéficiaire dans votre police d'assurance ou dans votre testament.

Clause d'assurance au testament : « Je désigne l'organisme **Impératif français** bénéficiaire du produit de la police d'assurance que j'ai prise sur ma vie avec la compagnie..., et portant le numéro... »

5. **Legs testamentaire** : prévoir une clause à votre testament.

N'hésitez pas à communiquer avec nous au (819) 684-8460 ou par courrier électronique à imperatif@imperatif-francais.org pour toutes questions relatives aux dons ou legs que vous désirez faire.



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Appel à une ratification rapide

Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), s'est félicité de l'adoption, par la 33^e conférence générale de l'UNESCO, de la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, pour laquelle la Communauté francophone s'est fortement mobilisée. « Cette adoption est la preuve que la culture n'est pas une marchandise comme les autres. La Convention doit encourager les pays signataires à définir et à mettre en œuvre des politiques culturelles ambitieuses. Je suis heureux de constater que ce texte contient des dispositions concrètes qui devraient favoriser le développement culturel des pays du Sud », a déclaré Abdou Diouf à cette occasion.

La Francophonie, qui a joué un rôle de précurseur dans ce domaine, a fait de la diversité culturelle une priorité stratégique de son action. La Francophonie a depuis mené son action en collaboration avec ses partenaires des autres grands espaces linguistiques ainsi qu'avec les forums et enceintes internationaux de la société civile, tel le Réseau international des politiques culturelles (RIPC). Elle a également travaillé étroitement avec les coalitions pour la diversité culturelle qui regroupent l'ensemble des acteurs du monde culturel dans 31 pays.

Le Secrétaire général lance un appel à tous les membres de l'Organisation internationale de la Francophonie pour ratifier largement et rapidement le texte de la Convention : « La Francophonie poursuivra sa mobilisation au service de la diversité culturelle au cours des prochains mois. C'est une des conditions de l'émergence d'industries culturelles viables, notamment dans les pays du Sud qui n'ont pas encore valorisé leur patrimoine et leurs créateurs », a-t-il déclaré.



www.imperatif-francais.org

Secretariat@imperatif-francais.org



S'EXCUSE

Merci d'avoir pris le temps de nous contacter par courriel. Veuillez accepter nos excuses pour tout inconvénient causé par cette erreur. Vous trouverez ci-joint (voir ci-dessous) une lettre de notre siège social.

Sincèrement, L'équipe IKEA Canada
Madame, Monsieur,

Pour commencer, merci de nous avoir fait part de la situation.

IKEA est une entreprise établie au Québec depuis de nombreuses années et communiquer avec les Québécois dans leur langue, le français, a toujours été au cœur de ses priorités. Chez IKEA, nous sommes parfaitement conscients que seules des circulaires en français doivent être distribuées dans les foyers du Québec. Cependant, une erreur s'est produite et certains foyers québécois ont reçu leur circulaire en anglais.

Nous nous excusons pour cette erreur. Nous tenons à vous assurer, vous et tous les Francophones (*sic*), que nous travaillons avec nos distributeurs afin que les résidents (*sic*) du Québec reçoivent toutes leurs documentations commerciales en français.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

IKEA Canada



DES JEUX VIDÉO EN FRANÇAIS À NOËL

Logiciel ou ludiciel en français au Québec...

(Communiqué de l'OQLF) À l'occasion de vos achats de jeux vidéo pour Noël, faites en sorte que vos héros préférés s'adressent à vous en français!

Consultez le site Web de l'Office québécois de la langue française www.oqlf.gouv.qc.ca, sous l'onglet Francisation par secteurs, pour connaître les dix titres les plus populaires et leur disponibilité en français. Cette visite pourra également vous mener au cœur de sites d'éditeurs et de concepteurs de jeux et elle vous permettra de comparer la disponibilité des jeux en français en France et au Québec. Actuellement, près de 80 % des jeux vidéo les plus populaires au Québec existent en version française en Europe, mais à peine 23 % d'entre eux sont disponibles sur le marché québécois.

Depuis plusieurs années déjà, l'Office québécois de la langue française poursuit ses interventions dans le domaine du divertissement numérique afin que les particularités linguistiques du marché québécois soient prises en considération. Dans

cette foulée et grâce aux efforts combinés de l'Office et du Conseil québécois du commerce de détail, les consommateurs québécois trouvent maintenant dans les rayons des détaillants des jeux dont l'emballage, les garanties, le mode d'emploi et les documents d'accompagnement sont en français.

Mais, cette étape à peine franchie, un nombre croissant de consommateurs souhaitent maintenant que les jeux eux-mêmes soient en français. Rappelons qu'en vertu de l'article 52.1. de la Charte de la langue française, un logiciel ou un ludiciel doit être offert en français au Québec lorsqu'il en existe une version française ici ou ailleurs dans le monde. Les consommateurs sont donc en droit d'exiger que les détaillants leur fournissent des jeux vidéo entièrement en français. Si vous désirez connaître davantage vos droits linguistiques pour les faire valoir auprès de commerçants, visitez notre site Web.



ÉLECTIONS MUNICIPALES AU QUÉBEC COMMENT, LES ÉLUS ÉVALUER

Des élections municipales viennent de se dérouler au Québec. Nous vous proposons la grille d'analyse suivante pour évaluer l'efficacité des élus sur les plans linguistique et culturel.

Langue commune et d'usage public

- Contribuer à faire du français la langue commune qui relie et cimente entre elles les différentes composantes culturelles et prendre les moyens nécessaires pour faire du français la langue d'usage public.
- Contribuer à mettre en place les valeurs, les structures, les programmes et les activités qui permettront aux membres des différentes communautés culturelles d'apprendre le français, facilitant ainsi leur intégration au marché du travail et leur contribution au développement d'une culture commune.
- Contre l'anglicisation des institutions publiques québécoises en commençant bien sûr par les institutions municipales.
- **Assimilation et érosion culturelle**
- Encourager la création et la diffusion artistique et culturelle de langue française.
- Adopter les mesures nécessaires pour que les transferts linguistiques cessent de désavantager la langue française.
- Agir pour freiner les taux d'assimilation des francophones de certaines municipalités qui se comparent à ceux observés hors Québec.
- Contre les effets défrancisants de la fonction publique fédérale qui, comme le souligne la commissaire aux langues officielles, impose trop souvent l'anglais comme langue de travail même au Québec.
- **Quelques éléments additionnels d'évaluation pour les élus de l'Outaouais**
- Intervenir pour que cesse la fraude fiscale de trop nombreux citoyens de l'Outaouais qui trafiquent leur identité et utilisent une adresse de complaisance en Ontario pour pouvoir se déclarer Ontariens afin de payer leurs impôts en Ontario (il suffit d'observer le nombre de véhicules immatriculés en Ontario, mais garés tous les soirs dans les entrées de cour de l'Outaouais pour constater l'ampleur du phénomène), tout ceci sous le nez des politiciens et de la police qui, bien que parfaitement informés de la situation, se font prier pour intervenir.
- Inciter fortement les constructeurs et promoteurs immobiliers de l'Outaouais à remplacer « leurs campagnes de séduction en anglais invitant les Ontariens à venir vivre en anglais au Québec » par des campagnes d'intégration et d'enrichissement culturel, respectueuses de la fragile écologie culturelle et linguistique de la région.
- **Les prochaines élections municipales auront lieu dans quatre ans. C'est déjà le temps d'y penser!**



Immigration
et Communautés
culturelles

Québec

Lutte au racisme et à la discrimination Ateliers d'animation et de sensibilisation

Impératif français, en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, offre un atelier d'animation et de sensibilisation à l'intention des jeunes de niveau secondaire de l'Outaouais, dont le thème est la lutte au racisme et à la discrimination.

Cet atelier d'environ 55 minutes vise à favoriser l'intégration et l'inclusion de tous les citoyens et porte plus spécifiquement sur le racisme et la discrimination. L'animateur de l'atelier, M. Miloban Avlijas, réfugié de guerre de l'ex-Yougoslavie, élaborera son exposé autour des questions suivantes : peut-on être raciste sans s'en rendre compte? Qu'est-ce que l'intégration? Comment lutter contre le racisme? Comment réussir l'intégration des immigrants? Quelles sont les limites de la tolérance?

Nous invitons donc cordialement les enseignants de l'Outaouais à communiquer avec le siège social d'Impératif français par téléphone au (819) 684-8460 ou par courriel à l'adresse secretariat@imperatif-francais.org pour convenir d'une éventuelle rencontre de l'animateur avec leurs élèves.

MULTILINGUISME EN DANGER EN ITALIE!

« La situation me semble très grave »

L'hypocrisie de la politique italienne en matière de multilinguisme est arrivée au sommet. Les décrets du 17 octobre sur la nouvelle loi sur l'école le confirment (*Decreto legislativo del 17 ottobre 2005 Norme generali e livelli essenziali delle prestazioni sul secondo ciclo del sistema educativo di istruzione e formazione ai sensi della legge 28 marzo 2003, n. 53*).

L'article en question est le 25 : « L'enseignement de l'anglais, de la deuxième langue communautaire et de la technologie. » En ce qui concerne le cycle secondaire, on a décidé que pour permettre aux élèves italiens d'acquérir un niveau de compétence en anglais ÉGAL à celui en italien (en mettant donc les deux langues sur le même plan), les parents pourront décider de consacrer à l'anglais toutes les heures prévues pour la deuxième langue communautaire. D'emblée, la stratégie européenne de langue maternelle + deux langues devient langue maternelle + deux fois anglais.

Il est utile de rappeler que l'anglais en Italie est obligatoire dès le premier cycle. Il est clair que le gouvernement italien vise à rendre les Italiens bilingues en consacrant toutes les ressources possibles, sans gaspiller de l'argent aux autres langues, de plus en plus inutiles. La situation me semble très grave!

M. Gazzola

Hiver 2006

7



SERVITUDE VOLONTAIRE



« Rock Aisne Roll », « Peace Aisne Love », « Aisne it's open! »

Monsieur Yves Daudigny, Conseil général de l'Aisne

Après avoir distribué un cédérom d'apprentissage de l'anglais dans chaque foyer de l'Aisne pour la somme de 80 000 euros, puis lancé une campagne publicitaire axée sur une communication en anglais avec 400 affiches collées dans les couloirs du métro parisien avec des messages suivants : « Rock Aisne Roll », « Peace Aisne Love », « Aisne it's open! », le Conseil général dont vous êtes le président affiche son site Web (www.cg02.fr) sous le titre *L'Aisne it's open*.

Je dirais plutôt que « L'Aisne est en peine »... Si ce n'est pas une manifestation de haine (ou de l'Aisne) contre le français, c'est en tout cas une expression évidente de mépris à son égard et un chef-d'œuvre de débilité.

Quel mépris aussi envers les habitants de notre pays qui ne sont pas tous tombés aussi bas dans la « Servitude volontaire », dans l'à-plat-ventrisme! Quel mépris envers les habitants de 23 des 25 pays de l'Union européenne pour lesquels l'anglais n'est pas la langue parentale! Quelle absence d'originalité et d'imagination!

Avec vous, sans s'en douter, les citoyens de l'Aisne paient un impôt linguistique à la reine d'Angleterre. Ce n'est pas sans raison que, dès 1978, le quotidien *International Herald Tribune* pouvait titrer triomphalement un article : « English is a Profitable Export! ». Le pays qui est le berceau de l'anglais est non seulement dispensé de ce surcroît d'effort qu'est l'enseignement des langues étrangères, mais il engrange des profits colossaux qui ont pu faire dire à un directeur du British Council : « *Le véritable or noir de la Grande-Bretagne n'est pas le pétrole de la Mer du Nord, mais la langue anglaise* » (Rapport annuel 1987-1988). Il y a longtemps que le gouvernement

et les milieux d'affaires britanniques préparaient leur piège linguistique. Sans parler de l'*Anglo-American Conference Report* (1961), on pouvait lire dans un rapport du British Council (1968-1969, page 12) : « *Il y a un élément de commercialité dissimulé dans chaque professeur, livre, revue, film, émission télévisée de langue anglaise envoyé au-delà des mers. Si alors nous sommes en train de tirer un avantage politique, commercial et culturel de l'usage mondial de l'anglais, que faisons-nous pour maintenir cette position?* »

Le philosophe Michel Serres, membre de l'Académie française, mais qui n'en estime pas moins l'anglais et qui a longuement enseigné l'histoire des sciences à l'université Stanford, aux États-Unis, a dit à plusieurs reprises qu'il y a plus de mots en anglais aujourd'hui sur les murs de Paris qu'il n'y en avait en allemand sous l'Occupation nazie. Vous participez vous-même à ce conditionnement, à cette pollution des esprits et de la culture.

Si un jour il devait exister un championnat de l'à-plat-ventrisme, vous pouvez d'ores et déjà vous mettre sur les rangs et vous considérer comme un gagnant potentiel. Mais il se peut que des chances se présentent à vous au concours de la « Carpette anglaise », ce prix d'indignité civique décerné chaque année, justement au mois de novembre, par l'Académie de la Carpette anglaise. J'espère qu'elle aura une pensée pour vous. Je fais de mon mieux pour que vous ne soyez pas oublié.

Henri Masson

Coauteur, avec René Centassi, ancien rédacteur en chef de l'AFP, de *L'homme qui a défié Babel*, paru simultanément en seconde édition avec la traduction en espéranto chez L'Harmattan, Paris, 2001.

Fiche d'adhésion (à découper et à retourner)



Fiche d'adhésion (à découper et à retourner)

Nous acceptons des dons



Impératif français

C. P. 449, succ. Aylmer, Gatineau (Québec) J9H 5E7

(819) 684-8460

www.imperatif-francais.org

Secretariat@imperatif-francais.org

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone au domicile _____ téléphone au travail _____ télécopieur _____

adhésion particulier 12 \$ don (..... \$)
 renouvellement organisme 40 \$ total (..... \$)

signature _____ date _____ Courriel _____

